

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (AAON) N° DNCMP/175/F/2020-2021 pour la Fourniture des Uniformes pour le Personnel de la Direction des Titres Fonciers.

Date de publication : 29/11/2020

Date d'ouverture : 29/11/2020

Objet

1. La Direction des Titres Fonciers invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des Uniformes pour son Personnel composé de 68 Dames et 60 Hommes.

1. Financement du marché

2. La Direction des Titres Fonciers a obtenu de l'Etat du Burundi le financement compris dans le budget ordinaire de fonctionnement. Une partie de ces sommes accordées sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution du marché relatif aux fournitures du matériel de bureau, fournitures diverses et imprimés.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AOON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché est en **un seul lot** :
5. L'ensemble des fournitures est à livrer dans un délai maximum de 45 jours calendaires, comptés à partir de la réception de la lettre de marché signée par toutes les parties. Le lieu de livraison est le siège de la Direction des Titres Fonciers.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupe (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et capacités financières nécessaires à l'exécution du marché ainsi qu'une adresse fixe connue domicile élu ou un siège social.
7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des raisons d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics et/ou qui a déjà fait l'objet d'un manquement dans l'un ou l'autre marché auprès de la Direction des Titres Fonciers.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

8. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au siège de la Direction des Titres Fonciers, au Quartier INSS, dans les enceintes du palais de la Justice, Bloc 3, dans le bureau de la Division Domaine et Recouvrement, sur présentation d'un bordereau de versement de Cinquante francs burundais (50.000FBU), au compte de transit des recettes non fiscales n° 1101/0 ouvert à la Banque de la République du Burundi. Il peut également être consulté à la même adresse tous les jours ouvrables à partir de 7 heures 30 min jusqu'à 15 heures 30 min, le



locales. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction des Titres Fonciers en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

Présentation de l'offre

6. Les soumissionnaires peuvent soumettre aux deux lots.
7. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de 1.000.000 FBU.
8. Les offres devront être soumises à la Division des Ressources Humaines, bloc 3 N°1 au plus tard le...../...../2020 à 9 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
9. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Validité des offres

10. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

11. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 24.1.2020 à 9 heures précises.
12. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

13. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent y être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) dans l'une des salles de réunion du bâtiment abritant la Cour Constitutionnelle en date du/...../2020 à 9h00, heures locales. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

9

Critères de qualification

1. Les exigences en matière de qualifications sont la présentation des documents suivants :

Offre technique :

- La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du marché;
- La garantie de soumission de **1.000.000 FBU**, délivrée par une Banque agréée au Burundi ;
- Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
- Une attestation fiscale délivrée en original par les services de l'OBR et en cours de validité ;
- Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et en cours de validité;
- Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce en cours de validité datant au moins trois mois ;
- Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue ;
- La copie du registre de commerce ;
- Les statuts du soumissionnaire (personne morale) (copie) ;
- Un échantillon ;
- L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire ;
- L'acte d'engagement du soumissionnaire suivant le modèle en annexe.

Offre financière :

- Un acte de soumission suivant le modèle indiqué ;
- Le bordereau des prix unitaires et devis estimatifs des quantités ;
- Le délai de livraison.

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraîne le rejet de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

2. Aucune marge de préférence ne sera octroyée aux soumissionnaires éligibles.

Adresse

3. L'adresse(s) à laquelle il est fait référence ci-dessus est la Direction des Titres Fonciers, son siège situé au quartier INSS, au 2^{ème} Palais de la Justice.

Le Directeur des Titres Fonciers

